

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

COLLEGE DES ACTEURS

MARSEILLE LE 11 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

DATE ET LIEU

11/12/2019	Hôtel Le Golden Tulip, Marseille - 19h55
------------	--

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 24 PERSONNES

EN TRIBUNE

VERSION 0 DU 11/12/2019

DIFFUSION RESTREINTE

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA
Alain PREA	SNCF Réseau – Responsable territorial 13 et 83
Nicolas GUYOT	SNCF Réseau – Directeur des études LNPCA
Alexis ROTSETIS	SNCF Réseau - Responsable exploitation LNPCA
Carole TESSEIDRE	SNCF Réseau - Directrice de la communication, des relations extérieures et de la concertation
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation

La réunion a démarré à 19h55.

La réunion s'est déroulée en plusieurs séquences, chacune étant suivie d'échanges avec les participants :

- Jean-Marc ILLES, Directeur de la mission LNPCA chez SNCF Réseau, ouvre la réunion par un mot d'accueil et présente le programme de la séance. Il précise que la poursuite de la concertation en 2020 est l'objet principal de la réunion d'aujourd'hui. (5 minutes)
- Carole TESSEIDRE, Directrice de la communication, des relations extérieures et de la concertation chez SNCF Réseau, prend la parole pour effectuer un retour sur le dispositif d'information et de participation du public mis en œuvre par SNCF Réseau lors de la concertation en 2019. Elle remercie les Comités d'Intérêt de Quartier et les Mairies pour leur implication dans l'information et la mobilisation du public pour participer à la concertation. (4 minutes)
- Jean-Marc ILLES présente ensuite les principaux éléments d'expression des participants à la concertation. De manière générale, des avis assez positifs sur les phases 1 et 2 de LNPCA ont été formulé en lien avec la priorisation du projet sur les transports du quotidien. Il note qu'il y a eu des demandes de la part des participants d'approfondir la concertation sur certaines thématiques. (20 minutes)
- Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation mandaté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), intervient pour exprimer son point de vue sur la synthèse de la concertation avec le public. Il souligne l'importance de la poursuite de la concertation. (20 minutes)
- Trois membres de l'équipe projet LNPCA chez SNCF Réseau réalisent un zoom sur 3 zones : la bifurcation de Cannes-Grasse, Toulon Ouest et la 5^{ème} voie en gare de Blancarde. (1 heure)
- Jean-Marc ILLES effectue un retour sur le comité de pilotage du 22 novembre 2019. (35 minutes)
- Jean-Marc ILLES apporte des éclairages sur la poursuite de la concertation en 2020. (25 minutes)
- Jean-Marc ILLES apporte des éclairages sur la poursuite de la concertation en 2020. (25 minutes)

RELEVÉ DES ÉCHANGES

INTERVENTIONS PORTANT SUR LES AMÉNAGEMENTS

- Une participante demande si la demande réouverture ne concerne pas la ligne Carnoules-Gardanne.
 - SNCF Réseau précise que la demande de réouverture formulée lors de la concertation concerne la ligne Carnoules-Brignoles.
- Un participant s'interroge sur la fréquentation des trains une fois la LNPCA réalisée.

- SNCF Réseau indique que les études ont été réalisées pour les phases 1 et 2 mais pas sur l'ensemble du projet LNPCA.
- Un participant demande l'origine de la solution de déconnexion/correspondances entre la ligne Cannes-Grasse et la ligne Marseille-Vintimille.
 - SNCF Réseau explique que ce sont des habitants de Cannes et/ou du secteur qui ont proposé cette solution.
- Un participant indique que l'aménagement d'une déconnexion ne devrait pas poser de problème aux usagers.
 - SNCF Réseau indique que quotidiennement, la majeure partie des usagers se rend à Cannes, Nice ou à Monaco. L'idée d'avoir une connexion directe sans correspondance répond à cette demande de service.
- Un participant souligne l'impact des rails qui gâchent la vue sur la baie de Cannes. Il signale que les travaux vont à nouveau impacter les habitants et propose donc de privilégier une correspondance à entre les lignes de Cannes-Grasse et Marseille-Vintimille.
- Un participant demande quel est le coût d'investissement de la solution consistant à créer une correspondance à Cannes La Bocca (par comparaison avec le coût de la bifurcation).
 - SNCF Réseau indique que l'investissement est effectivement moindre en investissement que celui de la bifurcation mais que l'exploitation sera plus coûteuse pour un service moindre compte tenu du fait que le parcours des trains sera allongé. Une note sur le site explicite ces éléments
- Un participant souligne que la variante en terrier sera exposée aux inondations et pourrait être fermée en cas de fortes précipitations.
- Un participant demande combien de trains passent sur la ligne Marseille-Vintimille par jour.
 - SNCF Réseau répond que la ligne est fréquentée par 150 trains par jour en moyenne
- Un participant demande si, en cas de rupture de charge entre Carnoules et Marseille, une ligne de substitution existe.
 - SNCF Réseau répond que non

INTERVENTIONS PORTANT SUR LE DISPOSITIF DE CONCERTATION EN 2019

- Un participant demande à quoi correspondent les chiffres présentés sur la participation à distance.
 - SNCF Réseau répond que les chiffres correspondent à toutes les questions posées via internet.
- Plusieurs participants considèrent qu'il y a des points sur lesquels la concertation n'a pas été suffisamment ouverte. A titre d'exemple, ils considèrent que la concertation a porté sur des propositions d'infrastructures et non pas sur le besoin d'infrastructures. Ils regrettent ainsi qu'un « programme fonctionnel » soit défini avant la concertation. Ces participants regrettent qu'il n'y ait pas d'instance avec le public et les associations où ces questions soient formellement discutées.
 - Jean Marc ILLES explique que le maître d'ouvrage est responsable d'un ouvrage fonctionnel. Concernant les TER, c'est la Région qui est l'autorité organisatrice des transports. Pour le projet d'infrastructure répondant à un niveau de service, c'est l'État qui choisit la stratégie

et les orientations via les décisions ministérielles. SNCF Réseau met en œuvre les orientations définies par l'État et la Région.

INTERVENTIONS PORTANT SUR LES SUITES DE LA CONCERTATION

- Un participant demande si la mission de financement porte sur les phases 1 et 2 ou sur le projet global.
 - SNCF Réseau répond qu'elle portera probablement sur les phases 1 et 2.
- Un participant demande si l'équipe LNPCA a réussi à réduire le montant du projet.
 - SNCF Réseau répond que des optimisations ont été réalisées par l'équipe projet d'environ 200 M€ à périmètre constant aux conditions économiques du projet. Concernant le financement du projet, selon le rapport du COI dont le gouvernement a fait siennes les recommandations (scénario 2), l'État a prévu de financer 50% du coût du projet.
- Un participant redoute qu'à Cannes La Bocca la suite du projet ait lieu sans tenir compte de l'expression du public lors de la concertation.
 - SNCF Réseau répond que rien n'est encore décidé avant la décision ministérielle et que les contributions du public seront bien prises en considération.
- Un participant fait remarquer que les aménagements sur le secteur de Cannes sont demandés par les élus.
 - Monsieur le Garant de la concertation intervient pour préciser qu'il ne revient pas aux élus locaux de prendre les décisions sur le projet.
 - SNCF Réseau ajoute qu'il n'y a pas de DUP sans décision ministérielle. La phase actuelle est une phase de dialogue avec des échanges sur le projet avec les associations et les citoyens. Il y a encore d'autres étapes à venir avant la décision de « faire le projet ». L'objet de la concertation de 2019 et des études 2020 est de savoir ce qui sera présenté à l'enquête publique.
- Un participant indique qu'un manque de confiance entre le public et le maître d'ouvrage soit en train de se créer relativement aux différences d'appréciation sur les aménagements de la bifurcation de Cannes-Grasse.
- Un participant demande quand aura lieu la concertation complémentaire.
 - SNCF Réseau répond qu'elle se tiendra une fois que les études qui vont permettre d'approfondir les choix issus de la concertation seront réalisées et que des réponses aux questions et attentes du public seront disponibles. Cette concertation devrait a priori avoir lieu en 2020 au second semestre.

INTERVENTIONS PORTANT SUR ATTENTES DES MEMBRES DU COLAC

- Un participant demande à SNCF Réseau de développer l'information sur la concertation afin d'élargir le public concerté et notamment les usagers grâce à une meilleure publicité autour des réunions. Des participants indiquent que l'implication des élus est essentielle pour augmenter le nombre de participants.
 - SNCF Réseau est favorable à une plus grande participation du public et réalisera un retour d'expérience sur cette concertation de façon à progresser en vue de la prochaine.

- Un participant demande que SNCF Réseau puisse effectuer un point d'avancement régulier sur le projet, secteur par secteur.
 - SNCF Réseau indique que la mission est favorable à cette demande.
- Un participant demande à SNCF Réseau une consultation plus approfondie des habitants d'Antibes sur les difficultés de déplacements et sur le projet car il n'y a pas eu de réunion publique à Antibes.
 - SNCF Réseau indique que les habitants d'Antibes ont eu l'opportunité de s'exprimer lors de la concertation à travers les différents moyens de recueil des points de vue mis à disposition par le maître d'ouvrage (réunions publiques, permanences, site internet, ...).
- Un participant demande à SNCF Réseau de s'engager en faveur de l'appropriation du projet par les nouvelles équipes suite aux élections municipales.
- Un participant demande à SNCF Réseau de répondre à toutes les questions posées sur le site internet LNPCA.
 - SNCF Réseau indique que cela est bien prévu
- Une participante demande à ce que soit réalisé un verbatim des prochains COLAC pour plus de transparence.
 - SNCF Réseau indique qu'un compte rendu du présent COLAC sera réalisé et que SNCF Réseau sera attentif aux éventuelles remarques des participants sur le compte rendu du COLAC

INTERVENTIONS PORTANT SUR L'EXTREMITE OUEST DU RER TOULONNAIS

- Un participant demande quel est le mode de calcul qui permet d'aboutir aux conclusions sur Saint-Cyr.
 - SNCF Réseau indique qu'une première approche de la grille horaire a été conduite et a pu mettre en évidence qu'il n'est pas possible de prolonger le RER toulonnais à l'ouest (jusqu'à Saint-Cyr) tout en conservant un service omnibus de Saint-Cyr à Carnoules (arrêt dans toutes les gares)
 - SNCF Réseau indique que les aménagements prévus à l'ouest de Toulon sont prévus pour répondre aux objectifs fonctionnels définis par la Région et qu'une étude complémentaire avec un programme adapté sera certainement lancé en 2020.
- Un participant fait remarquer un manque de clarté du projet qui est contraire à l'esprit de la concertation. Il estime que la note envoyée en amont de la réunion du COLAC sur les aménagements de Toulon est ambiguë. Il considère que la concertation doit permettre d'écouter les participants et de répondre à leurs demandes. L'association souhaite que la gare de la Seyne ne soit pas un terminus. Le COTER avec les élus et les associations a permis de recueillir l'expression d'une demande forte pour que la gare de Saint-Cyr soit le terminus.
- Une participante demande quel est le devenir des résultats de la concertation et qui les prendra en compte. Elle souhaite que soit ajouté « CPER+LNPCA » dans la partie relative au financement du projet.
 - SNCF Réseau répond que le bilan de la concertation ainsi que l'avis du garant seront envoyés à Madame Jouanno, Présidente de la CNDP et le Dossier Ministériel au Secrétaire d'Etat aux transports Monsieur Djebari. Le ministre prendra sa décision en tenant compte de ces éléments établis par le maître d'ouvrage.

- Un participant représentant du SID déplore le fait que le SID n'ait pas été invité à participer au COTER o6 et reçoit cela comme un manque de considération.
 - Concernant la participation des associations dans les COTER, SNCF Réseau explique que les invitations ont été adressées par la préfecture à des participants concernés par les aménagements et qui se sont positionnés en début de concertation. L'organisation des COTER (invitation, présidence, ...) est placée sous l'égide du préfet de département. Le chef de mission est pour sa part allé « intuitu personae » à une réunion du SID pour exposer le projet et SNCF RESEAU a invité cette association au COLAC.
- Un participant explique que les élus ont monopolisé la parole durant les COTER.
 - Le garant de la concertation dit être favorable à la participation des élus, mais que leur parole ne doit pas prendre trop de place par rapports aux autres.

INTERVENTIONS PORTANT SUR LA 5^{ÈME} VOIE EN GARE DE LA BLANCARDE

- Un participant demande si SNCF Réseau maintient son projet au sud de la gare de la Blancarde.
 - SNCF Réseau répond que oui, car le déplacement de la 5^{ème} voie au nord serait beaucoup plus impactant, notamment sur le bâti.
- Un participant demande si le temps de marche pour les piétons ainsi rallongé n'est pas rédhibitoire pour l'efficacité de l'intermodalité.
 - SNCF Réseau répond que non ce n'est pas rédhibitoire. Il faut faire des compromis pour arriver à un optimum pour tous les usagers.
- Une participante demande s'il y a du fret ?
 - SNCF Réseau répond que le fret passe par Les Chartreux, puis après il prend les voies rapides. Pour aller vers Miramas il emprunte la ligne Paris Lyon Méditerranée.

INTERVENTIONS PORTANT SUR LE RETOUR DU COPIL DU 22 NOVEMBRE

- Une participante demande, pour la vallée de l'Huveaune, ce que veut dire « prendre en compte les résultats pour adapter le projet en respectant les objectifs de services »
 - SNCF Réseau indique que quatre voies représentent un investissement très lourd et qu'il est important d'apprécier les deux enjeux de services à trois ou quatre omnibus.
- Un participant demande quand il est question de prolongation de la partie enterrée de la ligne Marseille-Vintimille, s'il s'agit d'aller jusqu'au pont Leader.
 - SNCF Réseau répond que le travail à venir va consister à évaluer le rapport coût / faisabilité de poursuivre la tranchée couverte et qu'il y aurait dans cette hypothèse là un surcoût à prendre en compte.
- Ce participant estime que les habitants de La Bocca se sentent trompés par SNCF Réseau car l'impact à La Bocca est énorme.
 - SNCF Réseau répond que la concertation sur les aménagements au droit de la bifurcation de Cannes-Grasse va se poursuivre pour mettre au point le meilleur projet possible.
- Un participant demande si en ce qui concerne La Pauline, il est convenu d'aller au-delà de Hyères jusqu'à l'aéroport.
 - SNCF Réseau répond que le COPIL n'a pas retenu cette proposition.

- Un participant demande s'il serait possible concernant la 4^{ème} voie entre Blancarde et La Penne d'organiser une marche d'essai en cabine avec les services de SNCF Mobilités pour se rendre compte du temps de parcours et voir s'il peut être diminué.
 - SNCF Réseau répond que ce serait possible seulement pour un petit nombre de personnes, une ou deux.
- Un participant demande s'il est prévu que le technicentre de la Blancarde reste à sa place actuelle.
 - SNCF Réseau répond que c'est bien ce qui est prévu.
- Un participant remarque que la connexion au métro à la Blancarde nécessite d'être anticipée pour être prise en considération dans le projet.
 - SNCF Réseau que c'est son objectif et que dans certaines conditions, il peut s'avérer compliqué d'anticiper (préexistence d'une gare, ...).

INTERVENTIONS PORTANT SUR ARENC

- Une participante précise qu'il ne faut pas oublier de laisser des espaces pour le fret car ils ne passeront pas par le tunnel Soulas. Elle redoute que SNCF Réseau investisse Arenc en mettant la réparation des trains à cet emplacement, il n'y aura plus d'espace disponible pour les trains.
- Elle craint le passage de matières dangereuses en circulation sur le Port en cas d'accident. Elle ajoute qu'il y a des nuisances sonores de plus de 75 dB à cause des rails à 1,50 m des habitations, auxquelles il faut ajouter le réseau routier.

La réunion s'est achevée à 22h35.

Le support de présentation est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
135

